

COMMUNAUTÉ D'AC DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 12/05/2023 Reçu en préfecture le 12/05/2023 Publié le ID : 043-200073419-20230512-DEL_CC2023_154-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11/05/2023

Délibération n° 5

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Musée Crozatier, 2 rue Antoine Martin, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

<u>Date</u> <u>de</u> <u>la</u> <u>Convocation</u>: vendredi 28 avril 2023

Nombre conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 12/05/2023

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel CHAPUIS à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent DUPLOMB à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Corinne GONCALVES à Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel FILERE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Ginette VINCENT à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE

Absent(e)s:

Madame Sylvie BARBE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Christine NOTON, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 19 h 05

Rédacteur : Emmanuel Rolhion Sports

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID: 043-200073419-20230512-DEL_CC2023_154-DE

Objet: Critérium du Dauphiné 2023 : participation financière

Rapporteur: Roland LONJON

Le Critérium du Dauphiné Libéré est une des manifestations les plus importantes sur le calendrier international de cyclisme. Organisé par Amaury Sport Organisation (ASO) l'événement rassemble à chaque édition un plateau exceptionnel de l'élite mondiale.

Le 5 juin prochain le territoire de la Communauté d'agglomération accueillera une étape du Critérium du Dauphiné Libéré qui prendra son départ à Brassac les Mines avec une arrivée exceptionnelle à La Chaise-Dieu où le peloton effectuera deux passages dans ce haut lieu patrimonial.

Les retombées économiques et médiatiques seront importantes pour l'ensemble du territoire avec un nombre de nuitées très important rien que pour l'organisation. En outre, l'épreuve fait l'objet d'une retransmission sur France-Télévision, dans 190 pays et une soixantaine de journalistes suit l'épreuve au quotidien.

La participation attendue pour l'accueil d'une étape est établie à 35 000 € HT. Il est donc proposé d'accompagner l'accueil du Critérium du Dauphiné sur le territoire de la Communauté d'agglomération par l'octroi d'une aide de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC. La commune de la Chaise-Dieu assumera le reste à charge soit 22 000 € HT.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la participation de 15 600 € de la Communauté d'agglomération à ASO pour l'accueil de l'étape du Dauphiné Libéré du 5 juin 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération.

VOTE: UNANIMITÉ

Signé le 11/05/2023, Le Secrétaire de séance, LOMBARDY Sandra, Vice -Présidente. Fait au Puy-en-Velay, le 11/05/2023